

Procuration simple (pour une affaire déterminée)

La forme de base : une personne peut conclure pour toi une seule affaire, décrite avec précision. Rien de plus, et la procuration s'épuise avec l'affaire.

Remplir les champs entre crochets.

PROCURATION

Je soussigné(e), [Prénom Nom, rue, NPA localité, né(e) le JJ.MM.AAAA],

donne par la présente procuration à

[Prénom Nom, rue, NPA localité, né(e) le JJ.MM.AAAA]

pour me représenter dans l'affaire suivante et faire en mon nom toutes les déclarations et signatures nécessaires :

[p. ex. vente de mon vélo de marque ..., n° de cadre ..., au prix minimum de CHF ...]

La procuration est limitée à cette affaire. Elle prend fin lorsque l'affaire est réglée, au plus tard le [JJ.MM.AAAA].

Je peux en tout temps la restreindre ou la révoquer (art. 34 CO).

[Lieu], le [JJ.MM.AAAA]

Signature du mandant / de la mandante

Bases légales : CO art. 32 à 37 (RS 220), état au 1.1.2026, texte officiel vérifié sur fedlex.admin.ch ; ATF 99 II 159. Modèle propre de ConvivaPlus. Ne remplace pas un conseil juridique.

Tous les modèles gratuits sur conviva-plus.ch